



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Service émetteur :
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du Premier Recours
Pôle Formation des professionnels de santé –
pharmacie-biologie



CANDIDATS ADMIS
AU
CERTIFICAT DE CAPACITE POUR EFFECTUER DES PRELEVEMENTS SANGUINS

**Sont déclarés définitivement admis à l'épreuve pratique
Session du Vendredi 3 Juin 2022**

(Départements 11 et 66).

**Madame PUJOLLE Laura
Madame SAMPER Audrey
Monsieur BERNADOY Guillaume**

Fait à Montpellier, le 09/06/2022

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, la Responsable du Pôle
Formation des professionnels de
santé, pharmacie, biologie


Adéline PICOT